BURUNDI
BULLETIN DE JUSTICE
SOS-TORTURE / BURUNDI
Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière.
Edité par SOS-TORTURE / BURUNDI
http://sostortureburundi.org

Bulletin de Justice N° 78 de Février 2025

Violation de la Charte de l'Unité Nationale

Le Gouvernement doit mettre fin à la propagande haineuse au Burundi

« ***Qui sème la haine récolte la violence, la vengeance, la mort…*** »[1]

<u>En haut à droite</u> : Photo de Président Evariste Ndayishimiye, le 11 février 2025, en commune de Bugabira où il annonce la guerre imminente du Burundi avec le Rwanda.

<u>A gauche</u> : Une population attentive qui suit le discours alarmiste du Chef de l'Etat

[1] *Jean-Christophe Grangé, journaliste, reporter international, écrivain, scénariste.*

Le Burundi commémore solennellement, tous les mois de février, l'adoption de la Charte de l'Unité Nationale[2] par référendum, le 5 février 1991, sur base des travaux d'une commission mise en place en 1988, composée de 24 membres. Sa mission était entre autres celle de « ***mener des investigations poussées sur l'unité des Barundi dans ses fondements historiques et socio-culturels*** ».[3]

Mais, le 34ème anniversaire de cette Charte a été célébré dans un climat délétère au Monument de l'Unité sur le mont Vugizo, le 5 février 2025, où ***« il n'y a pas eu de discours commémoratif, ni de prière œcuménique, encore moins le traditionnel hymne de l'unité, ce qui contraste avec les festivités des années précédentes*** ».[4] La cérémonie n'a duré qu'une dizaine de minutes, juste le temps pour le dépôt d'une gerbe de fleurs au pied du monument par le Vice-président de la République, Prosper Bazombanza, en présence de quelques autorités et d'une poignée de curieux des environs venus assister à ce spectacle peu reluisant.[5]

Le grand absent ou empêché était le Président Evariste Ndayishimiye, qui se trouvait avec son épouse à Washington DC pour le « ***National Prayer Breakfast*** » organisé du 5 au 6 février 2025.[6] Mais, Il n'a pas daigné adresser un message de circonstance aux Burundais, comme il le fit lors du 31ème anniversaire de la Charte le 5 février 2022, à partir de l'Ethiopie où il était en mission officielle. A ce moment-là, il invita les Burundais « ***à pérenniser et à préserver la cohésion sociale entre frère et fils de la nation qui sont respectueux des valeurs d'Ubuntu*** » et il les exhortait à mettre en pratique le thème de ce mois-là de février 2022, à savoir « **dépassons ce qui s'est passé, souvenons-nous que nous sommes une seule et même famille** »[7]

Il est manifestement évident que le Président Evariste Ndayishimiye ne pouvait pas livrer un message d'unité nationale alors qu'au cours du mois précédent de janvier 2025, il avait tenu des discours enflammés sur l'imminence d'une guerre généralisée dans les pays des Grands- Lacs, des propos qui ont été suivis par une propagande haineuse sur les réseaux sociaux et qui risquent de réveiller les vieux démons des divisions ethniques au Burundi.

---

[2] 9 février 1991. – **DÉCRET-LOI n° 1/002 — Adoption de la Charte de l'Unité Nationale.** https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/03/Charte_de_lUnite_nationale_1991.pdf

[3] Rapport de la Commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale, Bujumbura, Avril 1998, P14

[4] IWACU, 05 Février 2025, **34ème anniversaire de l'Unité Nationale sans son hymne**, Lien : https://www.iwacu-burundi.org/34emeanniversaire-de-lunite-nationale-sans-son-hymne/

[5] Idem.

[6] ABP, 10 Février 2025, **Retour du Chef de l'État en provenance des États Unis d'Amérique,** Lien : https://abpinfo.bi/2025/02/25/retour-du-chef-de-letat-en-provenance-des-etats-unis-damerique/

[7] IWACU, 05 Février 2022, Fête de l'unité nationale : les réfugiés appelés à regagner la mère patrie, Lien : https://www.iwacu-burundi.org/fete-de-lunite-nationale-les-refugies-appeles-a-regagner-la-mere-patrie/

C'est dans cette atmosphère tendue que le Mouvement Inamahoro a tiré la sonnette d'alarme, à travers sa lettre ouverte du 21 février 2025 adressée au Président Evariste Ndayishimiye, sur le danger de ses discours qui alimentent la « ***psychose de guerre imminente, la mobilisation et l'armement des jeunes Imbonerakure au sein de la population déjà éprouvée par des décennies d'insécurité*** ».[8]

De même, l'ACAT-BURUNDI a signé une déclaration publique le 25 décembre 2025 pour dénoncer le discours présidentiel qui exacerbe « ***la propagation de propos dangereux sur les réseaux sociaux et dans des réunions clandestines, incitant à la division et à la violence, notamment de la part de militants zélés du parti au pouvoir, le CNDD-FDD*** ».[9]

Quant à la Ligue Iteka, elle exprimait dans sa déclaration du 21 février 2025, sa préoccupation au sujet « ***des conséquences de la guerre à l'Est de la RDC, qui pourraient générer l'instabilité et l'insécurité au Burundi, particulièrement dans les provinces frontalières et à l'intérieur du pays*** ».[10]

La présente édition du Bulletin aborde les dérives dangereuses de cette propagation des discours de haine au profit des enjeux ethno-nationalistes régionales qui n'épargnent pas le Burundi, dont la population subit continuellement les effets néfastes de la crise non résolue de 2015, tant sur le plan politique que socio-économique.

La première partie revient sur l'impact de la guerre de la RDC au Burundi, une situation qui crée la panique dans le pays, d'où la prolifération des messages de haine qui ont éclipsé le 34ème anniversaire de la Charte de l'Unité nationale.

La deuxième partie met en lumière les risques et menaces liés à la propagation des discours de la haine et la nécessité de combattre ce fléau, une responsabilité qui incombe au premier chef aux autorités et aux acteurs non étatiques comme la société civile et les confessions religieuses qui ont déjà, fort heureusement, tiré sur la sonnette d'alarme.

La troisième partie propose des voies de solutions basées sur la capitalisation des acquis de l'Accord d'Arusha et la Charte de l'Unité nationale, seuls remparts contre les effets persistants de la crise non résolue de 2015, aggravés par l'implication de l'armée burundaise dans la guerre en RDC.

La Rédaction

---

[8] Mouvement Inamahoro, 21 février 2025, Lettre au Président Evariste Ndayishimiye, Lien : https://inamahoroburundi.org/assets/uploads/media-uploader/lettre-inamahoro-21fev251740635086.pdf

[9] ACAT BURUNDI, 21 février 2025, **Burundi : Le Gouvernement doit mettre fin aux discours de haine ethnique et prévenir le risque d'atrocités criminelles**, Lien https://www.acatburundi.org/burundi-le-gouvernement-doit-mettre-fin-aux-discours-de-haine-ethnique-et-prevenir-le-risque-datrocites-criminelles/

[10] Ligue Iteka, 21 février 2025, **Déclaration de la Ligue Iteka sur la militarisation de la jeunesse du parti au pouvoir : un appel à l'action pour prévenir des crimes de masse aux allures génocidaires**, Lien : https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2025/02/Militarisation-des-jeunes-du-parti-au-pouvoir.pdf

LA CHARTE DE L'UNITÉ NATIONALE SACRIFÉE SUR L'AUTEL DES ALLIANCES ETHNO-NATIONALISTES RÉGIONALES

Des acquis de l'unité nationale au Burundi menacés par l'implication du pouvoir CNDD-FDD dans la guerre du Congo

La Charte de l'Unité nationale, adoptée par référendum le 5 février 1991, a été le fruit d'un parcours laborieux de la « ***Commission Nationale Chargée d'étudier la question de l'unité nationale*** » qui était composée de 24 membres dont 12 Hutu et 12 Tutsi, (voir l'image de famille ci-contre), mise en place au lendemain de l'attaque du mouvement rebelle PALIPEHUTU (***Parti pour la libération du peuple Hutu)*** au nord du pays, dans les communes de Ntega (Kirundo) et Marangara (Ngozi) dans la nuit du 14 au 15 août 1988. Des villageois Tutsi furent massacrés et la répression de l'armée qui a suivi a occasionné des morts ciblés parmi les Hutu. Le rapport de la Commission, sur base duquel la Charte a été élaborée, reflétait le consensus des Burundais, dans leurs composantes ethniques, sur des valeurs qu'ils partagent comme « ***les mêmes coutumes et mœurs qui constituent l'originalité de leur culture … une même langue, le Kirundi … des liens de sang sans barrières ethniques, claniques et régionales … une solidarité agissante*** ». Puis, le peuple burundais avait pris l'engagement, à travers cette Charte, « ***à extirper toute tendance à la violence, l'extermination physique et la vengeance*** ».[11]

Cependant, cet instrument n'a pas servi de rempart contre les conflits violents ultérieurs, à savoir l'attaque du PALIPEHUTU en novembre 1991 qui ciblait, selon le rapport d'enquête de la Ligue Iteka, « ***des populations civiles, parfois des familles entières, auxquelles ils en voulaient pour leur seule appartenance ethnique (tutsi) ou pour leur refus de collaboration (hutu) … la répression militaire a fait sur le terrain beaucoup de victimes civiles même dans des endroits où il n'y a pas eu d'affrontements avec les assaillants*** ».[12] Deux ans plus tard, une guerre civile fut déclenchée en octobre 1993 suite à une tentative de putsch par des militaires tutsi qui a coûté la vie au Président hutu Melchior Ndadaye et ses proches collaborateurs. Cet assassinat a été suivi par « ***des actes de génocide qui ont été perpétrés contre la minorité tutsie au Burundi*** », selon une commission d'enquête de l'ONU, qui impute ce crime à certains militants et responsables hutus du parti présidentiel d'alors, le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU).[13]

---

[11] Titre II du DÉCRET-LOI n° 1/002 portant adoption de la Charte nationale, op.cit.

[12] Ligue Iteka, avril 1992, **Rapport d'enquête sur les événements tragiques de 1991**, p.23 Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/03/Iteka_rapport_denquete_0492.pdf

[13] Nations Unies, **Conseil de Sécurité, Rapport S/1996/682 du 22 Août 1996, p/97** Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/03/Rapport_Com_Enq_ONU_S_1996_682_250796_FR.pdf

Il a fallu **l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi**[14], signé le 28 août 2000 (***ci-contre la photo de famille des protagonistes autour du médiateur Nelson Mandela, assis au milieu***)** et **l'Accord de Cessez-le-feu**, signé le 03 décembre 2002 entre le Gouvernement de Transition et le mouvement rebelle CNDD-FDD qui fera l'objet d'adoption par une loi le 21 novembre 2003[15] pour parvenir aux élections de 2005 ayant porté à la présidence du pays, le leader du CNDD-FDD, feu Pierre Nkurunziza, « ***pour un mandat de cinq ans renouvelables une fois*** ».[16] Ces élections ont permis le retour progressif à la paix et la stabilité pendant une dizaine d'années.

Mais, la violation de cet accord en 2015, suite au troisième mandat illégal et contesté de feu Pierre Nkurunziza, a déclenché une longue crise dont les effets se poursuivent. Puis, le CNDD-FDD s'oppose toujours au dialogue bien que la Cour de l'EAC (East African Community) ait déjà invalidé ce mandat en statuant, le 21 novembre 2021, que la Cour constitutionnelle du Burundi a violé, en 2015, la constitution du Burundi et le traité de l'EAC. En conséquence, les acquis de l'Unité nationale et de Démocratie, matérialisés par la Charte de l'Unité nationale et l'Accord d'Arusha, sont sacrifiés sur l'autel des intérêts oligarchiques du CNDD-FDD, érigé de facto en parti unique après la violation de l'Accord d'Arusha en 2015. Cette situation s'aggrave avec les alliances ethno-nationalistes régionales dans le contexte de guerre en RDC où le pouvoir CNDD-FDD s'implique aux côtés des Forces Armées de la RDC (FARDC) et leurs alliés.

Dans son rapport d'analyse du contexte de novembre et décembre 2024, SOS-TORTURE a mis en exergue le fait que la coopération militaire entre le Burundi et la RDC pour le Sud-Kivu où l'armée burundaise s'affronte aux rebelles de RED[17]-Tabara, accusés d'être soutenus par le Rwanda (dirigé par un Tutsi) ; ou encore le soutien du Burundi (dirigé par un Hutu) à la RDC au Nord Kivu où la Force Armée de la RDC (FARDC), appuyée par des groupes armés dont les FDLR qui ont commis le génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda, sont vite apparus comme des alliances ethno-nationalistes internes au Rwanda et au Burundi, étendues sur la RDC[18]. Bref, la politique régionale du Burundi s'inscrit dans le prolongement l'ancienne alliance entre le CNDD-FDD encore en rébellion et les rebelles rwandais pour conforter cette thèse ethno-nationaliste.

---

[14] **Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi**, Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/03/accorddarusha.pdf

[15] **Loi N° 1/023 du 21 novembre 2023 portant l'adoption de l'Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement de Transition et le CNDD-FDD,** Lien https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/03/Accord_cessez_le_feu_2003.pdf

[16] L'article 96 de la constitution de 2005 énonçait que « *Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelables une fois.*».

[17] Résistance pour un Etat de Droit.

[18] SOS-TORTURE, Janvier 2015, **RAPPORT PERIODIQUE D'ANALYSE DU CONTEXTE NOVEMBRE – DECEMBRE 2024**, Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/01/Rapport-danalyse-du-contexte-_sociopoltique-du-Burundi_novembre_decembre-2024-3.pdf

DES DISCOURS ALARMISTES DU PRÉSIDENT EVARISTE NDAYISHIMIYE QUI OCCASIONNENT DES MESSAGES DE HAINE ETHNIQUE

La guerre dans la région n'épargne pas non seulement le Burundi mais aussi la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya, selon E. Ndayishimiye.

Face l'intensification des affrontements militaires au Nord-Kivu depuis le mois de janvier 2025 et l'avancée progressive du M23 vers le Sud-Kivu, le Président Evariste Ndayishimiye est monté au créneau pour prévenir le « ***risque d'embrasement régional de ce conflit qui sévit l'est de la RDC***». Devant le Corps diplomatique et consulaire, le 31 janvier 2025, il a indiqué que « ***le Rwanda est en train de préparer quelque chose contre le Burundi. Heureusement, les Burundais sont avertis ».*** [19]

Il a prévenu que si la situation continue comme elle est aujourd'hui, la guerre risque d'être généralisée dans la région y compris, non seulement le Burundi mais aussi la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya. Si l'Est de la RDC n'a pas de paix, a-t-il poursuivi, la région ne peut non plus l'avoir. « ***Les Sud-Africains sont en train de souffrir à l'est du Congo. Est-ce que vraiment vous voyez où se trouve l'Afrique du Sud ? Mais cette guerre à l'est du Congo a des conséquences sur l'Afrique du Sud*** », a martelé Ndayishimiye, qui a affirmé ouvertement que le peuple ne va pas se laisser faire.[20]

Et pour enfoncer le clou, Ndayishimiye a prononcé, le 11 février 2025, un autre discours enflammé contre le Rwanda devant des milliers de victimes des aléas climatiques auxquelles il distribuait des vivres en commune de Bugabira en province de Kirundo, frontalière avec le Rwanda (Voir image ci-contre). S'adressant à cette population vulnérable, il disait : « ***Je vous demande de vous préparer. N'ayez pas peur. On se connaît bien et d'ailleurs je me trouve dans la région de Bugesera, vous en savez quelque chose. Ils (les Rwandais) ne nous ont jamais vaincus depuis l'époque coloniale. Vont-ils y arriver actuellement ? … Vous ne serez pas seuls. Nous tous…même l'habitant de Nyanza-Lac sur l'extrême frontière avec Kigoma (nord-ouest de la Tanzanie), il sera ici ».***[21]

---

[19] IWACU, 01/02/2025, SOUS-REGION : **Le président Ndayishimiye n'écarte pas une « entrée » du Rwanda sur le sol burundais**, Lien : https://www.iwacu-burundi.org/sous-region-le-president-ndayishimiye-necarte-pas-une-entree-du-rwanda-sur-le-sol-burundais/

[20] Idem.

[21] SOS-MÉDIAS BURUNDI, 17 février 2025, **Nous n'allons pas accepter de mourir comme les Congolais qui sont tués comme des chèvres, j'ai déjà averti le Rwanda (Évariste Ndayishimiye),** Lien :

Des messages de haine, menaces et intimidations en réponse aux discours enflammés du Président Evariste Ndayishimiye.

L'appel du Président Ndayishimiye à la mobilisation contre l'attaque imminente du Rwanda a ouvert la boîte de Pandore : il a été suivi par des attitudes et comportements atypiques au sein de l'administration et sur les réseaux sociaux. Les cas suivants illustrent ce phénomène

Un message audio en Kirundi traduit en Français qui a largement circulé sur WhatsApp après les discours présidentiels dans l'indifférence totale des autorités (voir ici-bas) :

« Je disais alors, le Gouvernement de Evariste Ndayishimiye s'il me comprend, doit, au niveau de l'État-Major de l'Armée, "nettoyer". Je ne sais pas si vous comprenez le sens du mot "nettoyer" que j'utilise : cela concerne spécifiquement les cadres de l'Etat-Major. J'insiste "nettoyer". Tout militaire de l'ethnie tutsi et plus spécialement ceux du clan "hima", je sais que Evariste et ses proches les connaissent. S'il est à l'armée, c'est un Colonel ou un Général, Hima ou un Tutsi en général, il faut les chasser de l'Etat-Major et du Ministère de la Défense le plus tôt, il fau "nettoyer". S'il y a lieu, qu'il les éloigne du pays en les nommant comme Ambassadeurs dans des pays qui ne sont pas proches du Burundi comme en Indonésie ou en Chine, par ailleurs, les Tutsi aiment des postes qui leur confèrent honneur et respect. Il faut qu'il ne restent plus aucun Tutsi au ministère de la défense. S'il reste par contre, qui soit l'objet de haute surveillance. Puis, à l'Etat-Major, au sein du Cabinet de Prime (Chef d'État-Major), qu'il n'y ait aucun Tutsi. Car ces gens agissent lentement tout en maintenant une communication avec Kagame et Museveni. Après vos réunions de fixation des programmes, envoient des tweets à ces présidents. Vos stratégies, vos plans et systèmes leur seront régulièrement communiqués. Qu'ils ne vous mentent pas qu'ils n'aiment pas Kagame et Museveni. C'est un mensonge grossier. Les Tutsi s'entendent et collaborent bien. Ce sont plutôt nous les Hutu qui nous haïssent. »
Source : Lien ci-dessous

https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/03/AUDIO-2025-02-26-15-43-39.aac

Des imbonerakure qui malmènent la population en province de Kirundo

En province Kirundo, le gouverneur Victor Segasago a émis un communiqué réglementant strictement les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons le 25 février 2025.
Les bistrots vendant des produits BRARUDI doivent ouvrir de 15 h 30 à 22h du lundi au vendredi, et de 12h à 22h le week-end. Pour les bistrots proposant des boissons locales, les horaires sont de 15 h 30 à 20h en semaine et de 12h à 20h le week-end.

Mais parallèlement, des membres des Imbonerakure, la ligue des jeunes du parti au pouvoir, outrepassent leurs prérogatives en imposant ces restrictions de manière violente, « ***exigent notamment la fermeture des établissements, tabassent et brutalisent les gens. Voir quelqu'un se promener avec des gourdins crée un sentiment d'insécurité » selon des témoins qui se disent effrayés.***[22]

---

https://www.sosmediasburundi.org/2025/02/17/photo-de-la-semaine-nous-nallons-pas-accepter-de-mourir-comme-les-congolais-qui-sont-tues-comme-des-chevres-jai-deja-averti-le-rwanda-evariste-ndayishimiye/

[22] RPA, 26 février 2025**, Mesures de sécurité à Kirundo : Entre nécessité et abus de pouvoir** Lien : https://www.rpa.bi/index.php/actualites/3droits-de-l-homme/mesures-de-securite-a-kirundo-entre-necessite-et-abus-de-pouvoir

NÉCESSITE ABSOLUE DE COMBATTRE LE DISCOURS DE HAINE POUR PRÉSERVER LA DIGNITÉ HUMAINE ET LES DROITS HUMAINS

Le combat contre le discours de la haine, une responsabilité collective

Les autorités burundaises ne devaient pas garder le silence devant la propagation des discours de haine qui ont éclipsé le 34ème anniversaire de la Charte de l'Unité nationale. Cet anniversaire leur offrait plutôt la bonne occasion de livrer des messages d'apaisement et de cohésion nationale, fondés sur les valeurs véhiculées par la Charte de l'Unité nationale, l'Accord d'Arusha et d'autres Instruments de protection et de promotion des droits humains.

De même, les institutions habilitées comme la Police Nationale du Burundi (**PNB**) , les Cours et Tribunaux du ministère de la Justice, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (**CNIDH**) et l'Observatoire National pour la Prévention du Génocide, des Crimes de Guerres et des Crimes contre l'Humanité (**ONPGH**) ne devaient pas rester passives face à la propagande haineuse en cours et aux révélations des médias selon lesquelles des armes de différents calibres auraient été distribuées aux jeunes Imbonerakure depuis le 14 février dans quatre communes de Cibitoke à savoir Mugina, Mabayi, Rugombo et Buganda, toutes situées à la frontière avec le Rwanda et la République Démocratique du Congo (RDC). [23]

Les partenaires influents du Gouvernement burundais comme l'Union Européenne ou les Nations Unies ont un rôle important à jouer en interpellant les autorités burundaises sur le phénomène croissant de discours de haine qui « ***porte atteinte à la dignité et aux droits humains non seulement de l'individu directement visé, mais aussi des personnes appartenant à la même minorité ou au même groupe que ceux qui sont directement visés*** », selon le Conseil de l'Europe[24].

Le même Conseil de l'Europe reconnaît qu'en général, les cibles du discours de haine sont de plus en plus exclues de la société, écartées du débat public et réduit au silence. L'histoire montre que le discours de haine a également été utilisé intentionnellement pour mobiliser des groupes et des sociétés les uns contre les autres afin de provoquer une montée de la violence, des crimes de haine, des guerres et des génocides. Ces dernières années, les discours de haine se sont de plus en plus répandus sur l'internet. La prévention et la lutte contre le discours de haine en ligne posent

[23] SOS Médias Burundi, 17 Février 2025, Cibitoke : distribution d'armes aux Imborenakure, la population dans l'angoisse, Lien https://www.sosmediasburundi.org/2025/02/17/cibitoke-distribution-darmes-aux-imborenakure-la-population-dans-langoisse/

[24] Conseil de l'Europe, Qu'est-ce que le discours de haine et pourquoi est-ce un problème ?, Lien : https://www.coe.int/fr/web/combating-hate-speech/what-is-hate-speech-and-why-is-it-a-problem-

des défis spécifiques, car il peut être diffusé comme jamais auparavant dans le monde entier en quelques secondes.[25]

Quant aux Nations Unies, elles rappellent que la diffusion de propos haineux peut être un signe avant-coureur de violence. Lorsqu'elles ne sont pas contrôlées, les expressions de haine peuvent même nuire aux sociétés, à la paix et au développement, car elles ouvrent la voie aux conflits, aux tensions et aux violations des droits humains, notamment des atrocités criminelles.[26]

S'attaquer aux discours de haine et les contrer nécessite une approche globale, mobilisant la société dans son ensemble. Tous les individus et toutes les organisations, notamment les gouvernements, le secteur privé, les médias, les sociétés d'internet, les chefs religieux, les éducateurs, les jeunes et la société civile, ont le devoir moral de s'élever fermement contre les discours de haine et ont un rôle crucial dans la lutte contre ce fléau.[27]

Selon toujours les Nations Unies, il est impératif de combattre les discours de haine par l'analyse et la surveillance afin de bien comprendre leur dynamique, étant donné que la diffusion des propos haineux peut être un signe avant-coureur de violence, notamment d'atrocités criminelles, limiter les discours de haine pourrait contribuer à atténuer leur incidence.

La responsabilité des auteurs de discours haineux doit également être engagée, afin de mettre fin à l'impunité. Le suivi et l'analyse des discours de haine constituent une priorité pour de nombreuses entités des Nations Unies, dont UNESCO qui soutient la recherche pour mieux comprendre leur dynamique. [28]

---

[25] Idem

[26] Nations Unies : **Discours de la haine : Incidence et prévention Pourquoi s'attaquer aux discours de haine ?** https://www.un.org/fr/hate-speech/impact-and-prevention/why-tackle-hate-speech#:~:text=Les%20discours%20de%20haine%20nient%20les%20valeurs%20de,violence%2C%20mais%20aussi%20%C3%A0%20l%E2%80%99exclusion%20sociale%20et%20%C3%A9conomique.

[27] Idem.

[28] Idem.

Des initiatives contre le discours de la haine à saluer et encourager

Devant le triste phénomène de propagation des discours de haine dans l'indifférence des autorités ou des institutions habilitées, des acteurs non étatiques ont alerté l'opinion nationale et internationale sur les menaces que ces messages représentent pour la société burundaise.

C'est ainsi qu'en date du 10 février 2025, l'Archevêque de l'Archidiocèse de Gitega, Mgr Bonaventure Nahimana, a fait un clin d'œil aux autorités en déclarant, dans un message radiodiffusé que, collectivement, « ***Nous ne pouvons pas passer sous silence le fait que cette guerre est en train de réveiller la blessure des divisons ethniques que nous sommes en train d'essayer de guérir par la promotion du pardon et de la réconciliation dans le pays*** ».[29]

LE MOUVEMENT INAMAHORO , dans une lettre ouverte du 21 février 2025, a interpellé le Président Evariste Ndayishimiye, sur le danger de ses discours qui alimentent « ***une psychose de guerre imminente, la mobilisation et l'armement des jeunes Imbonerakure au sein de la population déjà éprouvée par des décennies d'insécurité*** ».[30]

Selon toujours le Mouvement Inamahoro, « ***le Burundi vit dans une crise qui tarde à se résoudre depuis 2015. Nul n'ignore que la paix, la sécurité et le développement pour tous constituent les piliers du présent et de l'avenir de toute nation. La grave crise économique que vit actuellement notre pays est justement la conséquence de l'insécurité, la mauvaise gouvernance et l'absence de justice et de primauté du droit ayant caractérisé le Burundi depuis ces dernières années***. »[31]

Ainsi, le Mouvement a invité le Chef de l'Etat « ***à se focaliser sur les besoins fondamentaux de la population et s'efforcer de rétablir la confiance, le vivre ensemble, les moyens de subsistance et le renforcement des institutions pour jeter les bases d'une véritable consolidation de la paix au Burundi*** ». Il a rappelé que « ***l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi signé en 2000 reste un outil important pour réconcilier définitivement les Burundais et reconstruire le pays*** »[32].

---

[29] VOA, Le président burundais met de nouveau en garde le Rwanda, Lien : https://www.voaafrique.com/a/burundi-le-pr%C3%A9sident-ndayishimiye-met-de-nouveau-en-garde-le-rwanda/7972393.html
[30] Mouvement Inamahoro, Op.cit.
[31] Idem.
[32] Idem.

De même, l'**ACAT-BURUNDI** a rendu publique une déclaration le 25 décembre 2025 pour dénoncer « ***la propagation de propos dangereux sur les réseaux sociaux et dans des réunions clandestines, incitant à la division et à la violence, notamment de la part de militants zélés du parti au pouvoir, le CNDD-FDD*** » suite aux déclarations du Président Évariste Ndayishimiye, le 11 février 2025, à Bugabira (province de Kirundo).[33]

L'ACAT-Burundi a fustigé et attiré l'attention des autorités que « ***ces discours de haine représentent un facteur de risque majeur pouvant mener à des atrocités criminelles, y compris au génocide*** » dans un contexte régional déjà instable, marqué par l'implication illégale du Burundi dans le conflit en République Démocratique du Congo (RDC) et demande aux autorités de « ***mettre un terme immédiat aux discours de haine ethnique et aux incitations à la violence*** »[34]

Quant à la **LIGUE ITEKA**, elle exprimait dans sa déclaration du 21 février 2025, sa préoccupation au sujet « ***des conséquences de la guerre à l'Est de la RDC, qui pourraient générer l'instabilité et l'insécurité au Burundi, particulièrement dans les provinces frontalières et à l'intérieur du pays. La présence de réfugiés congolais, y compris des éléments en uniforme des FARDC, ainsi que des groupes Wazalendo et génocidaires FDLR, signalée au Burundi, pourrait provoquer des tensions sociales comme celles observées dans l'Est de la RDC*** »

La Ligue Iteka déplore que certaines personnes propagent des messages de haine et de division ethnique sans crainte, et à la suite des déclarations du président burundais critiquant le rôle du Rwanda dans la guerre à l'Est de la RDC et l'inaction de la communauté internationale, plusieurs réunions ont été organisées entre différentes autorités pour sensibiliser la population à une éventuelle attaque du Burundi par le Rwanda et l'Uganda.

La Ligue Iteka observe que « ***ces discours entraînent des tensions ethniques, avec des messages diffusés par des membres du parti au pouvoir incitant à la haine et à une épuration ethnique systématique au sein des corps de sécurité et dans la société. Ces divisions et fragmentations au sein de la société burundaise compliquent la cohésion et la réconciliation, risquant de mener à des violations massives des droits humains pouvant déboucher sur un génocide*** ».[35]

Elle demande au Président de la République « ***d'arrêter tous les préparatifs d'élimination de toute personne considérée comme opposante, notamment les Tutsi, et l'épuration de ces derniers dans les institutions de sécurité, tout en garantissant le respect de la constitution et des accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation à cet égard*** ».[36]

---

[33] Acat-Burundi, Op.cit.
[34] Idem.
[35] Ligue Iteka, Op. cit
[36] Idem.

Conclusion

La guerre qui sévit à l'Est du Congo a des effets néfastes au Burundi qui se manifestent entre autres par des discours alarmistes du Président de la République sur l'imminence de la guerre généralisée dans la région des grands lacs, suivis de messages de haine, de menace et d'intimidation dans le pays.

Le silence coupable des autorités et l'inaction du système institutionnel en charge de l'ordre, de la sécurité publique, de la justice et du respect des droits humains constitue un facteur qui augmente le risque de violences au Burundi, résultant de l'implication injustifiée et illégale de l'armée burundaise dans cette guerre du Congo.

Cette guerre du Congo, qui reste marquée par des clivages identitaires similaires à ceux du Burundi et du Rwanda, est en train de raviver les vieilles blessures du passé dans un contexte de crise socio-politique non-résolue de 2015.

Il est alors grand temps que les autorités burundaises se ravisent et capitalisent les atouts et l'expérience du dialogue inter-burundais qui se matérialisent par la Charte de l'Unité nationale et l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, afin de consolider les valeurs de cohésion nationale, de l'Etat de droit et de la Démocratie prônées par ces textes ainsi que les autres instruments régionaux et internationaux de promotion et de protection des droits humains, ratifiés par l'Etat du Burundi.

Ainsi, à l'approche des élections législatives de 2025 et présidentielles de 2027, le Gouvernement devait saisir l'opportunité du jugement rendu par la Cour de l'EAC le 21 novembre 2021, invalidant le troisième mandat de feu président Pierre Nkurunziza, pour relancer du dialogue politique inter-burundais sur les modalités de réhabilitation de l'Accord d'Arusha afin de mettre définitivement fin aux effets de la crise de 2015 dont les conséquences restent désastreuses tant sur le plan politique que socio-économique.

Enfin, sur le plan régional, les responsables politiques burundais devaient s'impliquer activement dans des mécanismes régionaux de résolution pacifique du conflit en RDC, en conformité avec la constitution du Burundi en matière de coopération internationale et se garder de toute alliance ou coopération avec les milieux qui continuent à véhiculer l'idéologie du génocide au détriment de la paix et de la sécurité au Burundi, comme dans toute la région des grands lacs.